

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

U 52

Durée : 2 h 00

Coefficient : 2

Aucun document n'est autorisé

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé

Le candidat traitera au choix le sujet 1 ou le sujet 2

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

U 52

Sujet 1

LES PARTIS POLITIQUES DANS LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

Document 1. a) Extraits de la loi 1901 relative au contrat d'association.
b) Extraits de la constitution de 1958.

Document 2. Conversation avec le Général de Gaulle, 1963.

Document 3. Le point de vue de Valéry Giscard d'Estaing sur la démocratie française, 1976.

Document 4. À la veille des élections présidentielles de 2007.

Document 5. Adhérents aux partis politiques et nombre de suffrages.

QUESTIONS

Question 1 (documents 1a et b)

2 points

- Quels principes garantissent l'existence des partis politiques ?
- Comment la constitution de 1958 envisage-t-elle le rôle des partis politiques ?

Question 2 (document 2)

2 points

- Comment le Général de Gaulle envisage-t-il la pratique du pouvoir démocratique ?
- Quelle est son attitude vis-à-vis des partis politiques ? Expliquez pourquoi.

Question 3 (documents 2 et 3)

2 points

- Quels sont, pour Valéry Giscard d'Estaing, les fondements de la vie démocratique ?
- Dans quelle mesure s'écarte-t-il du Général de Gaulle ?

Question 4 (document 4)

2 points

- Comment ce dessin de presse présente-t-il la vie politique française ?

Question 5 (documents 2, 3, 4 et 5)

2 points

- Des points de vue des deux Présidents de la République, expliquez lequel se rapproche le plus de la vie politique française aujourd'hui.

Question 6 (document 5)

2 points

- Comparez le nombre d'adhérents revendiqué par les différents partis politiques à leurs suffrages au 1^{er} tour de l'élection présidentielle.
- Quelles conclusions pouvez-vous tirer quant à l'engagement et à la participation politique des Français ?

Question 7 (synthèse)

8 points

À l'aide des documents, des réponses aux questions et de vos connaissances, vous rédigerez un texte d'une vingtaine de lignes sur le sujet suivant :

Les partis politiques et leur rôle dans le débat démocratique français.

Rappelez les principes qui permettent l'existence des partis politiques, leur rôle dans la pratique du pouvoir et les évolutions récentes.

Document 1. Extraits de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de la constitution du 4 octobre 1958.

Document 1. a) Extraits de la loi du 1^{er} juillet 1901 : Loi relative au contrat d'association.

Titre I.
Article 2

Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5.

Article 5

Toute association qui voudra obtenir la capacité juridique prévue par l'article 6 devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs.

La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. [...]

Document 1. b) Extraits de la constitution du 4 octobre 1958.

Art. 3. – La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

Art. 4. – Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie.

Ils contribuent à la mise en œuvre du principe énoncé au dernier alinéa de l'article 3 dans les conditions déterminées par la loi.

Source : site Légifrance.gouv.fr
(loi du 1^{er} juillet 1901, version consolidée au 29 juillet 2005)

Document 2. Conversation entre de Gaulle et Peyrefitte le 11 juin 1963.

De Gaulle – L'opposition, pourquoi voulez-vous qu'il y en ait une ? Ce n'est tout de même pas un idéal, qu'il y ait une opposition ! [...] C'est le plus mauvais service que l'on pourrait rendre au régime que de vouloir lui structurer une opposition. Laissons tous ces crabes se bouffer entre eux. [...]

Peyrefitte – Mais puisque nous sommes en régime démocratique, comment pourrait-on se passer de formations politiques ?

De Gaulle – Régime démocratique ne veut pas dire régime d'assemblée. Il faut choisir entre le régime d'assemblée, c'est-à-dire le régime des partis, et l'autre régime, c'est-à-dire le mien. Quand il y aura plusieurs candidats à la présidence de la République, ce sera toujours un choix entre des hommes, avec leur coefficient personnel et la ligne politique qu'ils représentent ; ce ne sera pas un choix entre des partis. Si ça devait être un choix entre des partis, on retomberait dans la IV^e [République] et l'UNR* aurait contribué à y faire à nouveau retomber le pays.

Cité par Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Fayard-Fallois, 1994

* UNR : *Union pour la Nouvelle République* fondée le 1^{er} octobre 1958. Elle réunit cinq mouvements gaullistes issus de l'éclatement du RPF en 1953.

Alain Peyrefitte : journaliste et homme politique français, ministre de l'information de 1962 à 1966.

Document 3. Le point de vue de Valéry Giscard d'Estaing sur la démocratie française.

Nous avons la chance historique de posséder des institutions à la fois efficaces et démocratiques. Mais elles sont récentes et de ce fait encore exposées à être remises en cause, d'autant plus que certains ne les acceptent que du bout des lèvres.

Tout doit être fait pour les maintenir.

Le problème essentiel que pose le fonctionnement de notre vie politique n'est pas, en réalité, institutionnel. Il tient au caractère inutilement dramatique du débat politique dans notre pays. La vie démocratique est, certes, un débat et une compétition. Mais ce débat et cette compétition autour du choix des équipes et des politiques peuvent laisser intact un accord fondamental sur les principes d'organisation de la vie sociale ou se présenter, au contraire, comme le heurt entre deux conceptions opposées de la société.

Dans les démocraties au fonctionnement le plus régulier – aux États-Unis, en Grande –Bretagne, en Allemagne fédérale et en Europe du Nord – c'est la première situation qui prévaut. Certes les élections partagent apparemment ces pays en deux parts égales, et c'est le résultat habituel de tout scrutin majoritaire. Mais ils ne se croient pas coupés en deux pour autant, car les principales familles politiques ont en commun une même conception de l'organisation sociale. Leurs divergences se situent à l'intérieur de cette conception. Chacune des équipes reconnaît à l'autre l'aptitude à maintenir l'essentiel. Leur rivalité n'est pas une guerre, mais une compétition. Leur alternance au pouvoir ne représente pas une suite de bouleversements chaotiques, annoncés comme des drames et ressentis comme des révolutions, mais une suite d'inflexions dans la progression de la société. En confiant alternativement la conduite de leurs affaires à deux équipes opposées, mais partageant la même philosophie de base, ces pays concilient les nécessités de la continuité et celles du changement.

L'alternance est le propre des sociétés démocratiques avancées, dont l'organisation pluraliste n'est remise en cause par aucune des principales tendances qui les composent. Elle est le mode de régulation politique des démocraties paisibles.

Valéry Giscard d'Estaing, *Démocratie française*, Fayard, 1976.

Document 4. À la veille des élections présidentielles de 2007...



Source :

Chappatte (dessinateur suisse) dans *International Herald Tribune* (quotidien américain), le 20 avril 2007

Document 5. Adhérents aux partis politiques et nombre de suffrages.

Partis politiques <i>(et candidats à l'élection présidentielle)</i>	Nombre d'adhérents revendiqués en 2006	Nombre de voix au 1^{er} tour des élections présidentielles en 2007
UMP (<i>Nicolas Sarkozy</i>) Union pour un Mouvement Populaire	294 000	11 448 663
PS (<i>Ségolène Royal</i>) Parti Socialiste	218 000	9 500 112
PCF (<i>Marie George Buffet</i>) Parti Communiste Français	134 000	707 268
FN (<i>Jean-Marie Le Pen</i>) Front National	entre 50 et 75 000	3 834 530
UDF (<i>François Bayrou</i>) Union pour la Démocratie Française	33 000	6 820 119
MPF (<i>Philippe de Villiers</i>) Mouvement du Peuple Français	22 000	818 407
CPNT (<i>Frédéric Nihous</i>) Chasse, Pêche, Nature et Tradition	15 000	420 645
PRG Parti Radical de Gauche	10 000	pas de candidat
Les Verts (<i>Dominique Voynet</i>)	9 100	576 666
LO (<i>Arlette Laguiller</i>) Lutte Ouvrière	8 200	487 857
MRC Mouvement Républicain et Citoyen	5 000	pas de candidat
LCR (<i>Olivier Besancenot</i>) Ligue Communiste Révolutionnaire	3 000	1 498 581
PT (<i>Gérard Schivardi</i>) Parti des Travailleurs	non connu	123 540
<i>José Bové</i>	(pas de parti)	483 008
TOTAL	751 300	36 719 396
		Nombre total d'inscrits :
		44 472 733

Sources : d'après le site du ministère de l'intérieur et l'hebdomadaire *Marianne* (16 novembre 2006).